
[Les conseils municipaux](#)

[Conseils municipaux](#)

- [Le Conseil Municipal](#)
- [Les documents budgétaires](#)
- [Rapport de la Chambre régionale des comptes](#)

La tenue d'un Conseil Municipal

La Ville de Garges-lès-Gonesse est administrée par un Conseil Municipal composé de 39 élus. Le Conseil Municipal est élu pour une durée de 6 ans au suffrage universel direct. La répartition des sièges se fait par un mélange de scrutin majoritaire et de répartition proportionnelle. Le Maire est le président de l'assemblée, il dirige les débats et fait observer le règlement intérieur. Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques (sauf pour les cas de huis clos prévus par la loi) et se tiennent à l'Hôtel de Ville.

2020

[Budget Primitif 2020](#) 634.56 Ko

[Budget Primitif 2020 par politique publique](#) 831.01 Ko

[Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2020](#) 1.51 Mo

[Budget Primitif 2020 maquette complète](#) 2.07 Mo

2019

[Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019](#) 1.32 Mo

[Budget supplémentaire 2019](#) 1.49 Mo

[Budget primitif 2019](#) 883.85 Ko

[Présentation Power Point du BP 2019](#) 1.92 Mo

[Budget primitif 2019 par politique publique](#) 887.43 Ko

2018

[Compte administratif 2018](#) 2.8 Mo

[Compte administratif 2018 par politique publique](#) 1.01 Mo

[Rapport d'activité 2018](#) 9.62 Mo

[Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018](#) 1.1 Mo

[Budget primitif 2018 par politique publique](#)626.33 Ko

[Délibération Budget primitif 2018](#)3.66 Mo

[Budget primitif 2018](#) 3.13 Mo

[Budget supplémentaire 2018](#)1.51 Mo

[Budget assainissement 2018](#)315.13 Ko

[Aides versées à des personnes privées pour des montants supérieurs à 23 000€](#)113.37 Ko

2017

[Aides en numéraire et/ou en nature aux associations dépassant 23 000 €](#)112.1 Ko

[Aides versées à des personnes privées pour des montants supérieurs à 23 000 €](#)110.23 Ko

[Rapport d'activité 2017](#)12.45 Mo

[Budget 2017 par politique publique](#)512.04 Ko

[Budget primitif 2017](#) 1.93 Mo

[Note de synthèse au Conseil Municipal relative au budget pour l'année 2017](#)1013.7 Ko

[Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017](#)69.72 Ko

[Budget supplémentaire 2017](#)1.49 Mo

[Délibération Budget supplémentaire 2017](#)2.56 Mo

[Chiffre d'affaires 2017 par politique publique](#)775.3 Ko

[Budget Eau 2017](#)345.76 Ko

[Budget principal 2017](#)2.92 Mo

[Budget assainissement 2017](#)424.71 Ko

2016

[Délibération du compte administratif 2016](#) 59.67 Ko

[Rapport d'activités 2016](#)26.97 Mo

[Délibération Budget supplémentaire 2016](#)2.96 Mo

[Exposé des motifs et projet de délibération Budget supplémentaire 2016](#)33.04 Ko

[Budget supplémentaire 2016](#)1.61 Mo

2015

[Exposé des motifs et projet de délibération Compte administratif 2015](#) 45.88 Ko

[Délibération Compte administratif 2015](#) 2.9 Mo

[Compte administratif Ville 2015](#) 4.74 Mo

[Rapport d'observations définitives et sa réponse](#) 1.49 Mo

[Rapport relatif aux actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes \(Janvier 2017\)](#) 72.95 Ko

La convocation / ordre du jour et le compte rendu des Conseils Municipaux

Chaque réunion du Conseil Municipal fait l'objet d'une convocation puis d'un compte-rendu que vous pouvez télécharger ci-dessous.

